

Communiqué de presse

Approbation des comptes 2015 Le Forco retrouve une santé financière qui lui permet d'envisager l'avenir avec sérénité

Paris, le 27 juin 2016 - Réunis en Conseil d'administration le 22 juin dernier, les administrateurs du Forco ont approuvé les comptes de l'organisme paritaire pour l'année 2015. La clôture de cet exercice financier marque l'entrée du Forco dans la nouvelle économie des OPCA, induite par la réforme de 2014 et symbolisée, notamment, par la cotisation unique au titre de la Formation professionnelle continue (FPC), la collecte de la Taxe d'apprentissage et le déploiement du CPF (Compte personnel de formation).

355 millions d'euros de collecte. Côté chiffres, l'OPCA du Commerce et de la Distribution affiche, au 29 février 2016, une collecte de 300 millions d'euros au titre de la FPC et de 55 millions d'euros au titre de la Taxe d'apprentissage (voir Chiffres clés 2015 ci-dessous). Pour mémoire, le Forco accusait un déficit de 35 millions d'euros sur les sections « Plan de formation » fin 2014. Le plan de refinancement mis en place à l'initiative des branches professionnelles a permis de ramener ce déficit à 6 millions d'euros. La totalité de ce passif devrait être comblée d'ici à la fin de l'année 2017.

Renforcer l'« esprit de services ». Cette santé financière retrouvée permet au Forco de poursuivre la mise en place de la réforme et d'envisager l'avenir avec sérénité. Objectif premier : renforcer l'« esprit de services », tant à l'égard des 42 000 entreprises adhérentes que des 13 branches professionnelles qui l'administrent et lui font confiance. Proximité oblige, en mai dernier, l'OPCA du Commerce et de la Distribution a créé deux délégations régionales pour s'adapter à la nouvelle géographie des régions françaises. Ce qui porte à treize le nombre de ses implantations territoriales ; la Corse étant rattachée à la région PACA à travers une antenne basée à Ajaccio. Chaque entreprise adhérente au Forco dispose ainsi d'un interlocuteur régional pour concrétiser ses projets de formation. Et chaque branche professionnelle peut s'appuyer sur cette représentation régionale pour mettre en œuvre sa politique emploi-formation à l'échelon local.

Le Forco de demain. Que sera le Forco de demain ? Les membres du Conseil d'administration sont invités à répondre à cette question à l'occasion d'un séminaire, programmé les 7 et 8 juillet prochains. Objectif : définir les orientations stratégiques de l'OPCA du Commerce et de la Distribution pour les trois ans à venir.

Commentant cette annonce, **Christine COURBOT, Présidente du Forco**, déclare : « *La question de la survie du Forco, qui était posée il y a un an, n'est plus à l'ordre du jour. Nous avons mis en place des procédures qui sécurisent notre fonctionnement, afin que l'histoire ne se répète pas. Il faut voir l'année 2016 comme une année de transition, qui doit nous permettre, d'une part, de reconstruire et de consolider les fondations du Forco, ce qui est en partie chose faite, et, d'autre part, de fixer un cap pour demain, qui sera justement l'objectif de notre séminaire stratégique de début juillet* ».

Marie-Hélène MIMÉAU, Vice-Présidente, ajoute : « *Sans anticiper sur les travaux du Conseil d'administration, deux axes forts se dessinent. D'abord, l'axe territorial qui prend une nouvelle dimension avec l'élargissement de notre champ de compétence à l'apprentissage. Il y a un enjeu fort de représentation et de prise en compte de nos métiers auprès des acteurs régionaux. Autre axe : l'accompagnement des politiques emploi-formation des 13 branches, professionnelles, dont il convient d'amplifier la dynamique en s'appuyant sur la ressource stratégique que constitue l'Observatoire prospectif du Commerce* ».

Chiffres clés 2015

- **13** branches professionnelles
- **42 000** entreprises adhérentes
- **1** million de salariés

- **300** millions d'euros collectés au titre de la Formation continue*
- **55** millions d'euros collectés au titre de la taxe d'apprentissage*
- **66** millions d'euros de financements publics mobilisés
- **135 000** stagiaires formés (tous dispositifs confondus)
- **25 000** contrats de professionnalisation financés
- **2 200** bénéficiaires de POE accompagnés

- **250** collaborateurs
- **12** Délégations régionales et une antenne territoriale en Corse

**Collecte 2016 sur Masse salariale brute 2015.*

A propos du Forco

Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) par l'Etat, le Forco collecte et optimise les contributions annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue. Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'OPCA du Commerce et de la Distribution* est également habilité à percevoir la Taxe d'apprentissage. Grâce à ces fonds, le Forco finance la formation des salariés à travers différents dispositifs : plan de formation, CPF (Compte personnel de formation), périodes et contrats de professionnalisation...

Le Forco propose un appui conseil RH-Formation pour accompagner la performance des entreprises, à travers des solutions simples et innovantes, en particulier pour les TPE/PME. Depuis 1996, le Forco héberge l'Observatoire prospectif du Commerce qui conduit des études, développe des outils pour les 13 branches professionnelles* qui le gouvernement et met à disposition des informations et des ressources sur l'emploi et la formation.

En savoir + : www.forco.org

**Le commerce des articles de sport et équipements de loisirs ; Le commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire ; Le commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie ; Les commerces de détail non alimentaires ; Le commerce de l'optique-lunetterie de détail ; Le commerce succursaliste de la chaussure ; Le commerce succursaliste de l'habillement ; Les entreprises de l'horlogerie ; Les entreprises de l'import-export ; Les grands magasins et magasins populaires ; Les magasins de bricolage ; Les professions de la photographie ; La vente à distance.*

Contact Presse

Forco - Philippe ANDREANI - Tél. : 06 69 05 77 16 - pandreani@forco.org